



□ Vous avez de l'expérience ? Transformez-la en diplôme avec la VAE ! □

Vous avez acquis des compétences précieuses au fil des années grâce à votre travail ? Saviez-vous que vous pouvez les transformer en diplôme grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) ? □□

□ **Qu'est-ce que la VAE ?** La VAE est un dispositif qui permet à toute personne, quel que soit son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire reconnaître officiellement les compétences acquises par l'expérience professionnelle.

□ **Pourquoi choisir la VAE ?**

- **Reconnaissance** : Obtenez un diplôme qui valorise vos compétences.
- **Évolution** : Accédez à de nouvelles opportunités professionnelles.
- **Fierté** : Faites reconnaître votre savoir-faire et votre expertise.

□ **Comment ça marche ?**

1. **Information** : Renseignez-vous sur les diplômes accessibles via la VAE.
2. **Candidature** : Constituez un dossier de demande de VAE.
3. **Validation** : Présentez vos compétences devant un jury.

□ **[Envie d'en savoir plus ? Découvrez toutes les étapes de la VAE et commencer votre démarche dès aujourd'hui !](#)**

Prenez contact avec un(e) consultant(e) proche de chez vous :

Par téléphone : 06 75 56 35 15

Par mail : valerie.guillemot@orientation.com

Sur notre [site internet](http://www.muformation.com) : www.muformation.com

#VAE #Muformation #Orientation #ValidationDesAcquis #FormationContinue #Diplôme #Compétences #ÉvolutionProfessionnelle #Reconnaissance